

Que faire quand votre encadrement vous appelle sur votre **téléphone personnel** ?

FO
La force
syndicale

1



Vous n'avez pas à répondre.

En dehors de votre temps de travail, vous n'êtes pas tenu-e de répondre à des sollicitations.

2



Vous n'avez pas à rappeler.

De même, vous n'êtes pas obligé-e de rappeler ou de vous reconnecter.

3



Vous avez le droit de dire non.

Vous pouvez refuser les sollicitations en dehors de vos horaires de travail. C'est un droit, pas un privilège.

4



Votre temps de repos doit être respecté.

Le respect de la vie personnelle est essentiel pour votre santé, votre équilibre et votre dignité.

MON TEMPS DE REPOS, C'EST MON DROIT !



Avec FO,
pour le respect
de vos droits !

Le droit à la déconnexion,
c'est du respect.
Faites valoir vos droits
avec Force Ouvrière !